


 I.F.S.I PONTARLIER	RÉGION BOURCOGNE FRANCHE COMTE		Document Sélection des candidats
	DOSSIER D'INSCRIPTION		Version 3

CANDIDATS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Cf. : Arrêté du 13/12/2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat Infirmier

*Cf. : Arrêté du 30/12/2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission, dans le cadre de la lutte contre la propagation de la COVID 19 (Article 2 alinéa 3 : **Suppression des deux épreuves** mentionnées à l'article 6 de l'arrêté du 31 juillet 2009 susvisé : les candidats sont sélectionnés uniquement sur la base de leur **dossier défini** à l'article 6 de l'arrêté du 31 juillet 2009 susvisé, puis classés selon les modalités fixées au II du présent article. Cette épreuve est notée sur un total de : **20 points**.*

ACCES A LA FORMATION :

*Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat Infirmier, les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant **d'une durée minimum de trois ans** de cotisations à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection (tout domaine confondu, titulaires ou non du baccalauréat).

Ouverture des inscriptions : 18 janvier 2021

Clôture des inscriptions : 26 février 2021

Résultat d'admission : 07 avril 2021

Pour toute information consulter le site internet de l'institut : www.ifs-pontarlier.fr

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

1°	Fiche d'inscription du candidat (imprimé A) complétée, datée et signée
2°	Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité, lisible
3°	Tableau récapitulatif de l'expérience professionnelle (imprimé B) complété, indiquant la liste des emplois successifs exercés (indiquer l'adresse de l'employeur, la durée pendant laquelle ces emplois ont été occupés et la quotité de travail...)
4°	Photocopie(s) de votre ou vos certificat(s) de travail ou attestation(s) employeur(s) justifiant au minimum de 3 ans d'activité professionnelle à la date d'inscription aux épreuves de sélection Sur chaque document fourni, devront être mentionné(s) : la nature de l'emploi occupé, la ou les périodes d'emploi (du... au...) ainsi que la durée hebdomadaire (ex. 35 h/semaine, 50 % ...). Si le certificat de travail ne mentionne pas la durée hebdomadaire de travail, il peut être accompagné du contrat de travail correspondant. Les contrats de travail seuls ne seront pas acceptés comme justificatifs.
5°	Photocopie(s) de vos attestations de formations continues si vous en possédez
6°	Photocopie du ou des diplômes et/ou titres obtenus (ex : BAC, LICENCE, DEAS, DEAP..)
7°	Curriculum vitae
8°	Lettre de motivation
9	1 enveloppe autocollante - format 11x22 - libellée à vos nom et adresse et timbrée au tarif en vigueur pour 20 g
10°	Un chèque bancaire d'un montant de 100 € correspondant aux droits d'inscription aux épreuves de sélection, libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC (mentionner le nom/prénom du candidat au verso)

LE DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET

est à renvoyer à l'adresse suivante :

I.F.S.I - SELECTIONS IDE - Rue du Général Girod – CS 10329 - 25304 PONTARLIER

par voie postale uniquement
en recommandé avec accusé réception

Au plus tard le 26 FEVRIER 2021 (cachet de la poste faisant foi)

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA IMMÉDIATEMENT RENVOYÉ A SON EXPÉDITEUR,
Le dossier réajusté et complet devra être restitué par courrier à l'IFSI avant la date de clôture des inscriptions
AINSI QUE TOUT DOSSIER POSTE APRÈS LA DATE LIMITE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS**

L'admission définitive dans les instituts de formation en soins infirmiers est subordonnée :

- à la production au plus tard, le 1er jour de la rentrée, d'un certificat médical établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession,
- à la production au plus tard, le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.



Vaccinations à jour : En référence au code de la santé publique – article L 311-4.

Pour l'entrée en formation, les vaccinations DTP , BCG et Hépatite B sont obligatoires.

CALENDRIER :

Date de la pré-rentrée : reste à définir

Date d'entrée en formation : 06/09/2021

 I.F.S.I PONTARLIER	RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE		Document Sélection des candidats Version 3
IMPRIME A			

FICHE INSCRIPTION 2021

CANDIDATS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NOM : _____ NOM D'USAGE : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Lieu de naissance : _____

Nationalité : _____ Sexe : féminin masculin

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

e mail : _____

Situation de handicap : OUI NON (si oui fournir une attestation de la MDPH ou CDAPH)

SITUATION AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

Activité salariée : OUI NON Type de contrat (CDD/CDI/ titulaire) : _____

Demandeur d'emploi : OUI NON Identifiant PE : n° _____

Diplômes obtenus et année d'obtention : _____

Je soussigné (e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

J'accepte que mon nom/prénom soit publié (liste principale et complémentaire uniquement) lors de la publication des résultats sur le site internet de l'IFSI www.ifsipontarlier.fr (le cas échéant, joindre un courrier de demande de non publication de vos résultats sur internet).

A _____ le _____

SIGNATURE du CANDIDAT :

 L.F.S.I PONTARLIER	RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE		Document Sélection des candidats Version 3
	COUT DES ETUDES		

L'accès à la formation est subordonné à l'acquittement annuel des droits d'inscription en licence dont le montant est fixé par le ministère chargé de l'Enseignement Supérieur
(à titre indicatif tarif 2020 : 170 euros)

Votre situation avant l'entrée en formation	FINANCEMENT DU COUT DE FORMATION	DROITS D'INSCRIPTION
Vous étiez en parcours scolaire (lycée, université, préparation concours...)	Pris en charge par le Conseil Régional de Franche Comté	Payés par l'étudiant (170 € en 2020)
Vous êtes salarié(e) En CDI ou titulaire	Vous devez obligatoirement solliciter le financement de votre formation auprès d'un OPCA/organisme financeur collecteur agréé (Transition Pro, ANFH...) ou auprès de votre employeur dans le cadre d'une promotion professionnelle. En cas de refus, vous aurez la possibilité de solliciter un report d'admission en formation.	Inclus dans la facturation du coût de formation
Vous êtes inscrit à Pôle Emploi en qualité de demandeur d'emploi	Pris en charge par le Conseil Régional de BFC (pas de démarche à faire par l'étudiant)	Payés par l'étudiant (170 € en 2020)
Vous êtes non inscrit à Pôle Emploi, en congé parental ou en interruption de vos études depuis plus d'un an	Pas de prise en charge donc autofinancement. (Coût estimé pour les 3 années : 22 500 euros).	Inclus dans la facturation du coût de formation

Pour les personnes qui doivent s'inscrire à Pôle Emploi, leur inscription doit être réalisée au plus tard UN MOIS avant l'entrée en formation (vous renseigner auprès de POLE EMPLOI).

Possibilité de faire une demande de bourse sur le site du Conseil Régional dès septembre 2021.